Nations Unies A/57/498

Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 114 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport constitue une mise à jour du rapport précédent du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/56/464/Add.1). Il fait le point de la situation financière de l'Organisation sur la base de données disponibles au 30 septembre et, le cas échéant, des projections jusqu'au 31 décembre 2002.

Les trois indicateurs financiers clefs, à savoir les contributions non acquittées, la trésorerie et les dettes envers les États Membres, permettent de mesurer la situation financière de l'Organisation. Dans l'ensemble, 2002 devrait être une bonne année; en effet, les soldes de trésorerie sont légèrement plus élevés qu'il y a un an, mais le montant des contributions non acquittées et de dettes envers les États Membres est, lui aussi, plus élevé.

Cette année, cependant, il faut ajouter un nouvel indicateur, c'est-à-dire la question de savoir si les crédits ouverts au budget suffisent pour financer toutes les activités décidées par les États Membres. Il s'agit là d'un indicateur important de la situation financière car il constitue le fondement de tous les autres. Cette année-ci, des nouveaux objets de dépense ont été approuvés, d'autres sont déjà prévus, ce qui risque de faire passer le budget ordinaire à un montant supérieur à celui de l'année précédente.

* Le présent document est publié comme suite à la déclaration du Secrétaire général adjoint à la gestion sur la situation financière de l'Organisation.

02-65868 (F) 241002 241002

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/56/464/Add.1). Il fait le point de la situation sur la base des données disponibles au 30 septembre et, le cas échéant, des projections jusqu'au 31 décembre 2002.

II. Situation financière au 30 septembre 2002 et projections jusqu'au 31 décembre 2002

A. Aperçu général

2. Depuis le dernier rapport sur cette question, un certain nombre d'initiatives ont été mises en oeuvre en matière de gestion. Par exemple, de nouveaux fonds ont été approuvés pour renforcer la sécurité du personnel et des locaux. Sur le terrain, 190 agents de sécurité sont maintenant en poste, et le coût de cette opération, à savoir 70 millions de dollars, est partagé entre l'Organisation des Nations Unies et tous les fonds, programmes et organismes, ainsi que la Banque mondiale. Le premier système d'information de gestion de l'Organisation est maintenant disponible en ligne, ce qui permet aux directeurs de programme d'avoir accès à des informations en matière de gestion. Le plan-cadre d'équipement fait l'objet de nouvelles mises au point, dont le coût a été établi, des sources de financement potentiel ont été identifiées et le soutien de la ville hôte a été obtenu. La réforme dans le domaine des ressources humaines est en grande partie mise en oeuvre, le recrutement et les affectations sont gérés électroniquement, et les directeurs de programme sont tenus de respecter des critères d'emploi bien définis. Enfin, le Système intégré de gestion (SIG) est maintenant relié à six missions de maintien de la paix, d'autres devant y être reliés dans les mois à venir.

3. Au cours des six prochains mois, d'autres initiatives en matière de gestion commenceront à être mises en oeuvre. Parmi celles-ci, il convient notamment de citer le centre d'information sur la productivité qui permet de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre d'initiatives susceptibles d'accroître la productivité. Un projet de numérisation qui permettra d'archiver les documents et la correspondance essentiels du Secrétariat et des fonds et programmes des Nations Unies sera achevé. Un système électronique des publications et de la manutention des documents sera mis en place pour la production et la diffusion du *Recueil des Traités* des Nations Unies. Le système de rapport sur les progrès et effets obtenus, qui permet de suivre les résultats des initiatives en matière de réforme, sera accessible en ligne. Enfin, les méthodes budgétaires exposées dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/57/387 et Corr.1) seront réexaminées.

4. Les initiatives en matière de gestion ont plus de chance d'être menées à bien lorsque les indicateurs financiers sont positifs et lorsque les ressources financières sont disponibles. La plupart des ressources nécessaires en 2002 sont disponibles, mais certaines ne le sont pas.

5. Trois indicateurs financiers clefs, à savoir les contributions non acquittées, la trésorerie et les dettes envers les États Membres, permettent de mesurer la situation financière de l'Organisation. À l'heure actuelle, toutefois, il est également nécessaire d'examiner la capacité du budget, c'est-à-dire la question de savoir si les

crédits ouverts au budget de l'Organisation suffisent pour financer toutes les activités approuvées par les États Membres. En fait, cet élément est peut-être le plus important puisqu'il constitue le fondement de tous les autres. Enfin, tous ces éléments et leur interdépendance doivent être examinés dans le cadre des quotes-parts annuelles et les contributions effectivement versées au titre de ces quotes-parts.

6. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2002 comprend les sommes dues au titre du budget ordinaire, des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, et des activités de maintien de la paix. Au cours des huit dernières années, le montant total des contributions mises en recouvrement a atteint le chiffre record de plus de 4 milliards de dollars en 1995 et de nouveau en 2001. En 2002, le montant total des contributions mises en recouvrement a diminué, passant à un montant légèrement supérieur à 3,4 milliards de dollars au 30 septembre.

7. Le montant du budget ordinaire est resté relativement constant pendant un certain nombre d'années – 2 milliards 632 millions de dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, 2 milliards 608 millions de dollars pour 1996-1997, 2 milliards 532 millions de dollars pour 1998-1999 et 2 milliards 535 millions de dollars pour 2000-2001. Au cours de cette période de huit ans, les dépenses ont été réduites suffisamment pour pouvoir compenser l'inflation, couvrir le coût des missions spéciales et d'autres dépenses imprévues au titre de la paix et de la sécurité et parvenir aujourd'hui à un budget ordinaire dont le montant total est aujourd'hui identique à celui du budget de l'exercice biennal 1994-1995. Les taux de change favorables ont aussi grandement contribué à cette situation favorable. Cependant, la situation ne sera pas la même au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

8. En 2002, le montant du budget des tribunaux pénaux internationaux a atteint 200 millions de dollars, montant évoqué comme une simple éventualité il y a quelques années. Cette éventualité est maintenant devenue une réalité. D'autres accroissements de dépenses sont prévus au titre des tribunaux suite à la décision du Conseil de sécurité d'approuver des juges *ad litem* pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda. En outre, les dépenses à long terme qu'il faudra engager pour assurer l'application des peines risquent d'avoir des incidences financières supplémentaires.

9. En ce qui concerne le maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement a évolué de façon très inégale. Le montant de ces contributions était élevé en 1994-1995, avait diminué de 1996 à 1999 et a de nouveau augmenté en 2000 et 2001. Un montant de 3 milliards, le second en importance, a été atteint en 2001 puis le niveau est retombé à 2,1 milliards de dollars en 2002.

10. En ce qui concerne les missions considérées individuellement, en 2002, une diminution a été enregistrée pour toutes les missions sauf deux. D'importantes diminutions ont été enregistrées, comme on pouvait le prévoir, pour la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) [anciennement Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)], la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), les montants étant restés inchangés pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la Mission

d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et des augmentations étant à signaler pour deux missions en Afrique, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Toutefois, la décision prise récemment par le Conseil de sécurité [résolution 14/36 (2002)] de réduire les effectifs de la MINUSIL pourrait avoir des incidences sur les contributions mises en recouvrement au titre de cette mission l'année prochaine.

B. Quotes-parts non réglées

Budget ordinaire

11. En septembre, la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire est devenue critique. De début septembre jusqu'à la fin de ce mois, il a fallu emprunter aux comptes des opérations de maintien de la paix pour financer des activités du budget ordinaire.

12. Au 30 septembre, 105 États Membres seulement avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire. Les années précédentes, les résultats étaient nettement meilleurs à la fin de septembre, 131 États Membres ayant acquitté l'intégralité de leurs contributions au 30 septembre 2000 et 122 au 30 septembre 2001. Le fait que 105 États Membres seulement avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions à la fin de septembre signifie qu'il sera difficile d'atteindre les chiffres élevés régulièrement atteints entre 1994 et 2000. Il s'agit là d'une situation décevante, l'Organisation devant pouvoir compter sur le versement ponctuel et intégral des contributions afin de disposer de ressources prévisibles pour mener à bien les activités prescrites. Malheureusement, la situation n'a pas changé au cours des semaines qui ont suivi le 30 septembre. Depuis lors, six autres États seulement ont acquitté intégralement leurs contributions.

13. Au 30 septembre, 38 États Membres n'avaient pas réglé leurs quotes-parts de 2002. Quarante-quatre autres États Membres n'avaient procédé qu'à des versements partiels ou avaient bénéficié d'un crédit par suite d'une réduction du barème approuvé. Au total, 82 États Membres avaient choisi de ne pas respecter leurs engagements financiers. La stabilité financière de l'Organisation est donc mise à rude épreuve, puisque le versement des contributions permet à l'Organisation de poursuivre ses activités mais que l'absence de contributions compromet sa capacité à le faire.

14. Quant aux États Membres qui ont des arriérés pour 2002, au 30 septembre, les États-Unis étaient redevables de 446 millions de dollars, soit 77 % du total, le Brésil était redevable de 44 millions de dollars, soit 8 %, et l'Argentine de 30 millions de dollars, soit 5 %. Les 79 États Membres restants étaient redevables de 56 millions de dollars, soit 10 %.

15. Les États-Unis ont informé le Secrétariat que le Congrès des États-Unis avait récemment approuvé une résolution portant ouverture de crédits provisoires pour couvrir les dépenses au titre de son budget ordinaire. Un premier versement de 47 millions de dollars a été effectué le 9 octobre. Un deuxième versement, d'un

montant de 208 millions de dollars est prévu d'ici à la fin d'octobre. Le règlement du solde restant, d'un montant de 23 millions de dollars, est tributaire de l'approbation, par le Congrès des États-Unis, d'autres résolutions portant ouverture de crédits provisoires. Le versement déjà reçu et les versements prévus, une fois reçus, réduiront considérablement les arriérés au titre du budget ordinaire. Plus précisément, les versements effectués par les États-Unis ramèneront de 446 millions de dollars à 165 millions de dollars les arriérés de cet État Membre à la fin de l'année.

Tribunaux pénaux internationaux

16. En ce qui concerne les deux tribunaux pénaux internationaux, au 30 septembre, 98 États Membres n'avaient pas réglé leurs quotes-parts de 2002, tandis que 35 autres États Membres avaient fait des versements partiels. Seuls 56 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions pour 2002 au titre des deux tribunaux.

17. Le montant des quotes-parts non réglées au 30 septembre s'élevait à 52 millions de dollars. Les États-Unis étaient redevables de 17 millions de dollars, soit 33 %. Deux autres États Membres, le Brésil et la Fédération de Russie, étaient redevables de 9 millions de dollars, soit 18 %, chacun, l'Argentine et la République de Corée devant chacune 3 millions de dollars, soit 5 %, soit au total 79 % pour ces cinq pays. Cent vingt-huit autres États Membres étaient redevables de 21 % du total.

Maintien de la paix

18. À la différence de celles qui ont trait au budget ordinaire et du budget des tribunaux internationaux, les quotes-parts fixées pour les activités de maintien de la paix sont mises en recouvrement périodiquement au cours d'une année donnée. Des contributions d'un montant de 908 millions de dollars et de 1 milliard 373 millions de dollars ont été mises en recouvrement pour les périodes allant de janvier à juin et de juillet à octobre, respectivement, soit 2 milliards 281 millions de dollars au total.

19. À la fin du mois de septembre, le montant des contributions qui restaient dues au titre des activités de maintien de la paix se chiffrait à 1 milliard 776 millions de dollars. La dette des États-Unis s'élevait à 866 millions de dollars, celle de 11 autres gros contributeurs à 537 millions de dollars et celle des autres États Membres à 373 millions de dollars. Plus les montants dus par les États Membres sont élevés, plus l'Organisation doit faire preuve de prudence dans les paiements qu'elle effectue pour les contingents et le matériel appartenant aux contingents.

20. Les montants non acquittés pour les trois catégories de contributions obligatoires – budget ordinaire, maintien de la paix et tribunaux – se chiffraient à 2,4 milliards de dollars au 30 septembre, dont 1 milliard 329 millions (55 %) étaient dus par les États-Unis, 673 millions (28 %) par 12 autres gros contributeurs et 400 millions (17 %) par les autres États Membres.

21. Comme il n'y aura sans doute pas d'autres mises en recouvrement pour les activités de maintien de la paix cette année, il est utile de noter que l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Australie, le Canada, la Finlande, l'Irlande, le Liechtenstein, Monaco et la Nouvelle-Zélande étaient quasiment à jour dans le règlement de leurs quotes-parts. Le Secrétaire général les remercie d'avoir versé ces contributions en temps voulu.

22. Pour résumer, en ce qui concerne le budget ordinaire, les paiements se sont ralentis par rapport aux années précédentes et les montants non acquittés sont concentrés sur trois États Membres. La législation actuellement en vigueur aux États-Unis entraînera une réduction du solde des contributions dues par cet État Membre pour 2002. Pour ce qui est des tribunaux, les arriérés sont concentrés sur cinq États Membres. Les versements attendus au titre des activités de maintien de la paix concernent un grand nombre d'États Membres. Par voie de conséquence, les remboursements aux pays qui fournissent des contingents et du matériel seront peut-être différés.

C. Situation de trésorerie

Budget ordinaire

23. La situation de trésorerie du budget ordinaire est bien connue depuis quelques années. Le début de l'année 2002 a été marqué par un solde de trésorerie faible, mais néanmoins positif, de 2 millions de dollars. En janvier et en février, il y a eu un afflux important de contributions, qui s'est amenuisé en mars. Le premier déficit s'est produit à la fin du mois d'avril, plus tôt que d'habitude. Heureusement, le Japon a versé la totalité de sa contribution plus tôt que les années précédentes, ce qui a permis de résorber le déficit. D'autres paiements ont été reçus ultérieurement, augmentant le volume des liquidités en juin et en juillet, de sorte que la situation de trésorerie déficitaire qui survient habituellement en août a pu être évitée.

24. Un deuxième déficit est néanmoins apparu début septembre et cette situation s'est prolongée jusqu'à la fin du mois. On prévoit actuellement des soldes positifs à la fin des mois d'octobre et de novembre au vu des contributions que l'on s'attend à recevoir des États-Unis en octobre. Toutefois, même en incluant ces sommes, la trésorerie de l'Organisation ne dépassera pas 67 millions de dollars en novembre et tombera à zéro à la fin de l'année. Cette projection alarmante montre bien les conséquences de la diminution du nombre des États Membres qui versent leurs contributions en totalité.

Tribunaux internationaux

25. Au 30 septembre 2002, les tribunaux disposaient d'une trésorerie suffisante de 43 millions de dollars pour assurer le financement des activités prévues. La situation s'était donc nettement améliorée par rapport au début de l'année, lorsque le volume des liquidités n'atteignait que 3 millions de dollars et qu'il fallait opérer des prélèvements sur les comptes d'un tribunal pour financer les activités de l'autre.

26. À la fin de l'année, le solde de trésorerie devrait se situer aux alentours de 10 millions de dollars, niveau qui laissera une petite marge pour financer les dépenses de fonctionnement en 2003 en attendant la réception des contributions en espèces dues pour la même année.

Maintien de la paix

27. En ce qui concerne la trésorerie des activités de maintien de la paix pour 2002, la situation globale est, à de nombreux égards, inverse par rapport à celle du budget ordinaire et des tribunaux. Le montant des liquidités disponibles pour ces activités

était élevé au début de l'année, a continué d'augmenter par la suite et devrait se situer à la fin de 2002 à peu près au même niveau qu'en 2001.

28. Il existe une corrélation étroite entre le montant de la trésorerie et le calendrier des mises en recouvrement. Au cours de la période février-juin, les soldes positifs reflétaient les paiements reçus pour les quotes-parts qui avaient été approuvées à la fin de l'année précédente. Les avis de mise en recouvrement émis en juillet devraient entraîner un nouveau gonflement en octobre et en novembre. Les soldes de trésorerie des activités de maintien de la paix devraient ensuite diminuer à la fin de l'année du fait des versements que l'on compte effectuer aux États Membres pour honorer les obligations financières au titre des contingents et de leur matériel. Mais, globalement, le montant des liquidités afférentes aux activités de maintien de la paix devrait, à la fin de l'année, être légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

Situation globale de trésorerie

29. D'après les projections, le solde global de la trésorerie, qui englobe le budget ordinaire, les tribunaux et les activités de maintien de la paix, s'élèvera à la fin de l'année à 1 milliard 371 millions de dollars, soit 1 milliard 361 millions pour le maintien de la paix, 10 millions pour les tribunaux et zéro pour le budget ordinaire. De façon générale, ce résultat marque un progrès par rapport aux années précédentes, mais il est trompeur si l'on considère les montants qui sont effectivement utilisables.

30. Le fait que la trésorerie du budget ordinaire ne devrait plus être déficitaire à la fin de l'année comme elle l'avait été de 1996 à 1998 (déficit de 197 millions de dollars en 1996, de 122 millions de dollars en 1997 et de 40 millions de dollars en 1998) est un aspect positif. En fait, elle s'est située au niveau zéro pour les deux années écoulées (2001 et 2002).

31. Le montant des liquidités disponibles pour les activités de maintien de la paix a augmenté dernièrement mais l'utilisation d'une bonne partie de ces fonds est soumise à des restrictions. La trésorerie afférente à ces activités est divisée en trois catégories : les missions actives, les missions achevées et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. Au 30 septembre, les liquidités disponibles s'élevaient à 756 millions de dollars pour les missions actives, à 406 millions pour les missions achevées et à 199 millions pour le Fonds de réserve. Ce niveau de trésorerie pour les missions actives est nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels de cinq grandes missions et de plusieurs autres missions de taille plus modeste. Le Fonds de réserve ne peut être utilisé que pour les missions nouvelles ou les missions élargies. La réduction du montant disponible pour les missions achevées posera bientôt un gros problème car c'est actuellement la seule source d'emprunt interne. Il continuera de diminuer cette année du fait que l'on utilisera plus de 100 millions de dollars pour les sommes à porter au crédit des États Membres correspondant à une fraction de la part des stocks de déploiement stratégique qu'ils financent et que 68 millions de dollars seront restitués dans les rapports finals sur l'exécution des budgets de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et de la Force de déploiement préventif des Nations Unies. D'autres rapports similaires, qui seront présentés à la Cinquième Commission ultérieurement, pourraient entraîner la restitution de montants supplémentaires, de sorte que la majeure partie des fonds disponibles pour les missions achevées serait en fait éliminée.

32. La capacité d'emprunt dont l'Organisation dispose sur le plan interne se trouve ainsi compromise et cette dernière ne pourra pas honorer les obligations financières qu'elle a contractées au titre des contingents et de leur matériel. Cela constituerait une importante régression après les efforts intensifs qui ont été déployés pour surmonter les difficultés qu'elle rencontrait antérieurement à cet égard.

D. Dette envers les États Membres

33. Au 1er janvier 2002, les sommes dues aux États Membres se montaient à 748 millions de dollars, dont 174 pour les troupes et 574 pour le matériel, et les engagements paraissaient devoir être de l'ordre de 800 millions de dollars pour l'année, mais ce montant, à présent considéré comme trop élevé, a été ramené à 726 millions.

34. De plus, au lieu des 893 millions de dollars prévus, on estime à présent que 624 millions seulement seront versés aux États Membres pour les troupes et pour le matériel appartenant aux contingents. L'objectif du Secrétaire général, qui est de régler tous les engagements en cours l'année même où ils ont été contractés, ne sera pas atteint cette année.

35. Malgré ce ralentissement, huit versements ont été faits dans le courant de l'année au titre des troupes et du matériel appartenant aux contingents. De fait, il y a eu un paiement par mois jusqu'à la fin de juillet, pour les troupes ou pour le matériel, voire parfois à ce double titre, et un autre paiement encore a été effectué en octobre pour du matériel. Des paiements supplémentaires, qui dépendront des contributions reçues, sont prévus pour 2002, dont un en décembre au titre des troupes et peut-être un de plus pour le matériel appartenant aux contingents.

36. Les sommes restant dues sont à présent chiffrées à un montant plus élevé que prévu, soit 850 millions de dollars, dont 242 au titre des troupes et 608 au titre du matériel appartenant aux contingents. Bien que le rythme des paiements aux États Membres se soit ralenti, des progrès ont été réalisés, en partie grâce aux versements d'arriérés effectués en 2001. Une bonne proportion des demandes de remboursement au titre du matériel jusqu'en décembre 2001 ont été traitées. Les montants dus jusqu'à cette date sont en cours de règlement pour les missions dont la trésorerie est suffisante. En ce qui concerne les versements au titre des troupes, une fois les remboursements de cette année liquidés, l'Organisation n'aura que six mois de retard pour au moins cinq missions, la FINUL, le FNUOD, la MONUIK, la MINUSIL et la MINUEE.

E. Autres questions de gestion financière

Mesures nouvelles

37. En septembre, les États-Unis ont pris quelques décisions favorables qui renforceront sans doute la situation financière de l'Organisation. Trois éléments encourageants pourraient faire des six mois à venir un grand tournant dans l'histoire financière de l'Organisation.

38. En premier lieu, la loi Helms-Biden votée récemment autorise le règlement de la troisième tranche de leurs arriérés. Une somme de 30 millions de dollars est prévue pour les arriérés au titre du maintien de la paix. Ajoutée aux versements précédents faits en 2002 et 2001 au titre des première et deuxième tranches, elle

portera à 712 millions de dollars le montant total des paiements d'arriérés des États-Unis à l'Organisation, ce qui représente une contribution appréciable à la réduction de sa dette envers les États Membres.

39. D'autre part, la loi en question renferme une disposition qui supprime le plafond de 25 % limitant les contributions des États-Unis aux opérations de maintien de la paix pour les années 2001 à 2004, ce qui réduira le risque de voir s'accumuler de nouveaux arriérés.

40. Enfin, les États-Unis vont inaugurer une formule leur permettant de faire coïncider le paiement de leurs contributions avec le début de chaque année de l'exercice budgétaire de l'Organisation, de manière à reprendre à cette date le versement des sommes qui lui sont dues : c'est là un changement très important, qui lui évitera désormais de devoir prélever sur d'autres comptes pour compenser les retards intervenus dans le versement des contributions au budget ordinaire.

Capacité budgétaire

41. Depuis 10 ans, le budget de l'Organisation diminue ou reste fixé au même niveau, tout en couvrant les hausses de coûts, y compris l'inflation. Le budget approuvé de l'exercice 1994-1995 s'élevait à 2 632 millions de dollars, celui de l'exercice 2000-2001, à 2 535 millions, soit 100 millions de moins. Les quotes-parts sont restées à peu près au même niveau depuis 1994, ce qui n'a été possible qu'en réduisant le nombre des postes, en progressant dans le sens de l'efficience, en faisant plus avec moins et, surtout, en profitant de taux de change favorables.

42. Fonctionner en restant dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003 demeure une gageure, et il faut batailler pour parvenir à assurer les réductions budgétaires de 75 millions de dollars au total prescrites pour cet exercice par l'Assemblée générale, soit 25 millions sur les dépenses de personnel et 50 millions, pour l'essentiel, sur les services centraux d'appui. De ce fait, des réunions ont été supprimées, la consommation d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau réduite et les mises à niveau des technologies de l'information limitées.

43. Aujourd'hui commencent à jouer des facteurs nouveaux qui pourraient entraîner une augmentation de 300 millions de dollars du montant du budget actuel, soit 2 625 millions, qui le porterait à 2 930 millions. Il y a en effet neuf objets de dépense qui pourraient accroître les besoins financiers bien au-delà de leur niveau de l'année précédente, à savoir les missions politiques spéciales, pour lesquelles il faut 114,7 millions de dollars de plus, les aménagements destinés à améliorer la sécurité au Siège, soit 59,4 millions, les fluctuations de taux de change à prévoir (49 millions), les recommandations de la CFPI (29,7 millions), le plan-cadre d'équipement (un montant de 22,5 millions demandé), une provision de 12 millions pour dépenses imprévues et extraordinaires, 8 millions pour compenser la faiblesse des taux de vacances de poste, un supplément de 7,5 millions pour les services de conférence et d'appui au Comité contre le terrorisme, enfin, 1,5 million d'autres incidences financières. Pris individuellement, ces besoins sont importants, collectivement, ils représentent une hausse totale de 305 millions de dollars, que la capacité de financement actuelle du budget ordinaire ne permet pas d'éponger. Ces besoins de ressources nouvelles demandent à être financés par des contributions nouvelles.

44. L'un de ces objets de dépense, les missions politiques spéciales, doit particulièrement retenir l'attention. Les crédits affectés à ces missions ne sont pas « annuels ». C'est pour cette activité qu'est envisagée la plus forte de toutes les « rallonges », soit 114,7 millions de dollars, montant qui, s'il était approuvé, dépasserait très largement celui du crédit ouvert au budget de 2002-2003. Au total, les crédits affectés aux missions politiques spéciales pour l'exercice 2002-2003 atteindraient 213 millions de dollars, soit un niveau proche de 10 % du budget ordinaire.

45. Ces missions, actuellement au nombre de 28 au total, sont prescrites par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Sans doute, ne seront-elles pas tout à fait les mêmes durant le prochain exercice, mais il n'est pas prévu pour autant de tendance à la baisse de leur niveau global.

46. Le mode de financement de ces missions a été maintes fois débattu. De fait, en présentant son esquisse budgétaire pour 2004-2005, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale de voir si les missions politiques spéciales ne devraient pas en réalité entrer dans le champ des procédures applicables au budget ordinaire. L'heure est sans doute venue d'examiner la chose de plus près et de poser quelques questions difficiles sur le budget.

III. Conclusion

47. La capacité budgétaire, autrement dit l'existence de budgets suffisants pour financer toutes les activités correspondant aux mandats approuvés par l'Assemblée générale, est d'une importance décisive pour la gestion financière de l'Organisation, au même titre que les trois autres éléments analysés dans le présent rapport, à savoir les contributions impayées, la trésorerie et la dette envers les États Membres. Ces quatre critères ont tous pour point commun d'être déterminants pour la santé financière et la capacité de financement de l'Organisation. Comme le Secrétaire général le disait dans son dernier plan de réformes, les réalisations ont été nombreuses, mais il y a encore à faire. C'est certainement le cas en ce qui concerne la gestion financière de l'Organisation.